

## **AVIS PUBLIC**

## SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR l'ANNÉE 2025 CALENDRIER MODIFIÉ EN JANVIER 2025

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, avis est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025, qui se tiendront au 421, 4° Avenue et qui débuteront à 19 h 30 :

Le 14 janvier	Le 2 juillet
Le 4 février	Le 12 août
Le 4 mars	Le 2 septembre
Le 1 <sup>er</sup> avril	Le 1 <sup>er</sup> octobre**
Le 6 mai	Le 4 novembre ou 18 novembre *
Le 3 juin	Le 2 décembre

<sup>\*</sup>À l'égard où l'année 2025 est une année d'élection municipale, il a été approuvé le report de la séance du 4 novembre au 18 novembre 2025, uniquement dans l'éventualité où il y aurait la tenue d'un scrutin aux élections municipales le 2 novembre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 15 janvier 2025.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

<sup>\*\*</sup> La séance d'octobre sera tenue le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025, car les élus ne pourront plus siéger à partir du 2 octobre, soit 30 jours avant les élections.